



COMITE DU NORD DE TENNIS DE TABLE

Siège social : 42 Rue Jules Roch 59310 ORCHIES

☎ 03 20 41 52 95 - ✉ contact@cdntt.fr - www.cdntt.fr

Coordonnateur du District Valenciennois

Monsieur Georges GAUTHIER

☎ 06 07 94 34 14

✉ georges.gauthier@cdntt.fr

CHALLENGE JEUNES DU VALENCIENNOIS

SAMEDI 16 MAI 2026

à

Complexe G. Delaune – Rue Jean Jaurès à Hérin

REGLEMENT

Article 1

Ce challenge, destiné à l'ensemble des jeunes joueuses et joueurs (poussins à juniors) des clubs du Valenciennois a pour but de les faire jouer dans leur catégorie de jeu. Il est destiné uniquement aux licencié(e)s FFTT.

Cette compétition a pour but d'être la dernière épreuve District permettant aux clubs de fidéliser leurs jeunes licenciés avant la fin de saison mais aussi de préparer la saison prochaine. Et afin de donner plus d'équité sportive à cette compétition, le classement **maximum autorisé** est de **899 points** (filles et garçons)

Les participants devront être titulaires d'une licence « compétition » ou « loisirs » lors de leur inscription qui sera préalablement vérifiée. En cas de litige la licence en cours de validité (*2ème phase*) sera demandée. Les titulaires d'une des licences ci-dessus ne portant pas la mention « Certificat médical présenté » devront avoir un certificat médical en cours de validité sous peine d'interdiction de participation ou avec mise à jour de leur fiche dans SPID au plus tard la veille avant l'épreuve. La licence loisirs sera basculée d'office en licence compétition pour enregistrement des résultats. Aucun autre type de licence ne sera acceptée.

Tous les résultats seront enregistrés et entreront en ligne de compte pour le classement « points » en fin de saison

Article 2

La compétition se déroulera au Complexe sportif G. Delaune à Hérin

Les horaires définitifs seront envoyés aux clubs au plus tard le **Jeudi 14 Mai 2026**

Article 3

Les balles fournies par l'organisateur (le Comité du Nord) seront de couleur blanche et homologuées FFTT. Chaque joueur devra être présent ½ heure avant le début de chaque série.

Article 4

Séries « Jeunes » proposées

PF (Poussines)	MF (Minimes Filles)	JF (Juniors Filles)
PG (Poussins)	MG (Minimes Garçons)	JG (Juniors Garçons)
BF (Benjamines)	CF (Cadettes)	
BG (Benjamins)	CG (Cadets)	

Article 5

Les joueurs(euses) seront réparti(e)s dans des poules de 3 avec éventuellement des poules de 4. A l'issue de celles-ci, les 2 premiers de chaque poule seront placés dans un tableau à élimination directe jusqu'à la finale. Les parties (de poules et de tableau) se dérouleront au meilleur des 5 manches. En fonction du nombre d'inscrits l'ensemble des joueurs pourra être intégré en tableau en sortie de poule. A défaut et en fonction du nombre de participants dans chaque série, un classement intégral pourra être établi.

Article 6

Dès leur arrivée, les inscrit(e)s devront se présenter à la table du juge arbitre pour le pointage. La tenue sportive est obligatoire (short + chemisette).

Article 7

L'arbitrage des parties sera assuré par les joueurs. Toutefois, le juge-arbitre pourra désigner des arbitres parmi les joueurs ou joueuses non appelé(e)s pour jouer. Tout refus entraînera l'élimination du joueur ou de la joueuse concerné(e).

Les arbitres devront ramener la plaquette, le crayon et la balle à la table du juge-arbitre dès la fin de la partie. A défaut d'arbitre ce sera le joueur « gagnant » de cette partie qui devra ramener tout ce matériel. Le non respect de cette obligation entraînera l'annulation de la ou des parties concernées.

Article 8

Le juge-arbitre se réserve le droit de prendre les décisions qu'il jugera utiles pour la bonne marche de l'épreuve.

Article 9

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs/joueuses et/ou aux spectateurs présents.

Article 10

Pour tous les points non prévus par ce règlement ou litiges pouvant naître durant le déroulement de cette compétition, il sera fait obligatoirement référence aux règlements fédéraux actuellement en vigueur. L'inscription de chaque joueur(euse) implique qu'il a eu connaissance du règlement de l'épreuve. Aucun litige ne saurait naître de par le fait de la non connaissance du dit règlement.

Tout fait ou événement qui ne pourra être tranché en application de ce règlement ou des règlements fédéraux en vigueur fera l'objet d'une décision d'au moins 3 membres de l'équipe District présents et du juge-arbitre.

Article 11

Le(s) bulletin(s) d'engagement, rempli(s) uniquement sur **le document joint au présent dossier** doivent être **OBLIGATOIREMENT** envoyé(s) par messagerie pour le **Dimanche 10 Mai 2026** dernier délai sur l'adresse :

En priorité à christiane.ricq@cdntt.fr avec copie au responsable herinttjs@gmail.com

en utilisant uniquement l'imprimé d'inscription sous Excel afin de faciliter la composition des tableaux sous SPID pour le corps arbitral.

S'agissant d'une compétition technique, destinée aux jeunes du district, et afin de les inciter à y participer, **cette compétition est proposée à titre gratuit et limitée au classement 899 points maximum.** **Néanmoins, pour toute absence non justifiée, la sanction financière de 10 euros prévue par le Comité du Nord et pour tout joueur absent sera appliquée au club.**

Aucune inscription ne sera prise sur place dans le respect de l'équité sportive.